

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2006

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le quatorze septembre deux mil six, à 14 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Molière, sous la présidence de Monsieur Luc JOUSSE, Maire.

PRESENTS

Jean-Paul OLLIVIER, Michel BOUVARD, Liliane TISSERAND, Angéline RAFFIN, Florent VILLANOVA, Michel CABITEN, Joëlle NEVEUX, Marie-Claude GUERIN, Martine BAUX, Nicole LOTITO, Philippe LEFEVRE, Pierre PROSILLICO, Alex THOMAS, Denis THEROND, René CORGNOLO, Brigitte HUMEAU, Myriam TRUFFE, Georges DELSAUT, Roger FLATTET, Michèle LETOT, Jean-Pierre SERRA, Patrick VEGAS, Robert MASSON, Christian ROUGIER, Jean-Michel FORET, Joëlle DUMOND

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR

Raphaëlle VACHEROT a donné pouvoir à Joëlle NEVEUX

Mireille CLOT a donné pouvoir à Denis THEROND

ABSENTS

René BEZARD, Brigitte VARSI, Frédéric LUERA, André GRIMONPON

La séance est ouverte à 14 heures 30 par Monsieur Luc JOUSSE, Maire.

Appel nominal des membres par Monsieur le Maire.

I – DESIGNATION DE LA SECRETAIRE DE SEANCE

Madame TRUFFE est élue secrétaire de séance.

VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)

II – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 JUIN 2006

Le procès-verbal de la séance du 27 juin 2006 est adopté à l'unanimité.

VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)

III – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR MODIFIE

L'ordre du jour *modifié* est adopté à l'unanimité.

VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)

IV – MOTION DE SOUTIEN AUX POMPIERS ET A LEURS FAMILLES

V – JUMELAGE DE LA COMMUNE DE ROQUEBRUNE/ARGENS AVEC LA VILLE DE LA PECHE (PROVINCE DU QUEBEC – Canada)

1 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET LE COMITE DE JUMELAGE

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention de partenariat entre la Commune et le Comité de Jumelage,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

VOTE : 24 voix POUR

5 ABSTENTIONS (G. DELSAUT, R. FLATTET, J.P. SERRA, R. MASSON, C. ROUGIER)

2 – INSTAURATION DES TARIFS DES CONCESSIONS DU COLUMBARIUM N° 2 DU CIMETIERE COMMUNAL DU VILLAGE

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE pour la mise à disposition des cases de columbarium n° 2 les tarifs suivants, selon la durée du contrat de concession :

Durées du contrat de concession	Tarifs
15 ans	290.33
30 ans	495.33
50 ans	663.33

VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)

3 – DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET ANNEXE DE LA BASE DE VOILE ET DE KAYAK DES ISSAMBRES

Après débat, le Conseil Municipal :

VOTE la décision modificative n° 2 – Budget Annexe de la Base de Voile et de Kayak des Issambres, telle que proposée.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Imputation	Ordre Réel	Libellé	Montant
777	Ordre	Amortissement des subventions d'équipement	9 110

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Imputation	Ordre Réel	Libellé	Montant
645	Réel	Charges de personnel	5 410
6811	Ordre	Amortissement	3 700

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Imputation	Ordre réel	Libellé	Montant
139 2188	Ordre Réal	Amortissement des subventions matériel	9 110 - 5 410

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Imputation	Ordre Réel	Libellé	Montant
28125 28155	Ordre Réal	Amortissement Amortissement	3 200 500

VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)**4 – DECISION MODIFICATIVE N° 3 - BUDGET VILLE**

Après débat, le Conseil Municipal :

VOTE la décision modificative n° 3 – Ville, telle que proposée.DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

article	fonction	Ordre- Réel	libellé	Montant
668	01		Frais financiers	40 000
6226	0202		Honoraires	-23 000
022			Depenses imprévues	-17 000

RECETTES D'INVESTISSEMENT

article	fonction		libellé	Montant
1641	01		emprunt	235 000.00
1321	026		subvention Etat	15 000.00
1323	0202	Ope 10 AP 10	Subvention CG - mairie	300 000,00
1323	4145		Subvention CG - Plage SAN PEIRE	60 000.00
			<i>TOTAL</i>	<u>610 000.00</u>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

article	fonction	Ordre- Réel	libellé	Montant
2152	822		Aménagement de voirie	1 000,00
2315	822		Installations techniques	659 000,00
2315	4111	Ope 52 AP 13	Aménagement de la Pinède	-90 000,00
2312	4111	Opé 47 AP 13	Aménagement de la Pinède	90 000,00
2312	0209		Aménag paysager parking sal des fêtes	50 000,00
2312	823		Aménagement paysager la Bouverie	40 000,00
2031	0209		Etudes	140 000,00
2313	0202		Travaux de Bâtiments	31 000,00
2313	0209		Travaux de Bâtiments	-692 000,00
2315	814		Travaux des réseaux électriques	45 000 ,00
2042	4146		Subvention d'investissement	-14 000,00
2031	0202	Ope 30 ap 10	Mairie d'honneur	50 000,00
2313	0202	Ope 30 ap 10	Mairie d'honneur	-50 000,00
2313	411		Travaux salles de sports	140 000,00
2031	0209		Maîtrise d'œuvre Cœur Bouverie	210 000,00
			<i>TOTAL</i>	610 000,00

VOTE : 24 voix POUR

5 CONTRE (G. DELSAUT, R. FLATTET, J.P. SERRA, R. MASSON, C. ROUGIER)

5 – DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT 2006 - TRAVAUX DE VIDEO SURVEILLANCE

Après débat, le Conseil Municipal :

ADOPTE le projet de travaux d'extension du réseau de vidéo surveillance qui devraient être réalisés en novembre et décembre 2006,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel proposé,

SOLLICITE une subvention auprès de l'Etat de 24 437 euros au titre de la Dotation Globale d'Equipement 2006.

VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)

6 – LOCAL DE LA MAIRIE ANNEXE DES ISSAMBRES – ACCEPTATION DU MONTANT DU DEDOMMAGEMENT RELATIF A L'INCENDIE DU 4 JUIN 2006 PROPOSE PAR L'EXPERT

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE le montant et les conditions du dédommagement tels que précisés par le Cabinet d'expertises TEXA.

VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)

7 – ASSOCIATIONS - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE D'ALLOUER une subvention complémentaire aux associations suivantes :

- Boule Brune 1000 euros,
- San Peire de Boules 250 euros,
- CAR Tennis 1700 euros
- Familles des sapeurs pompiers accidentés de Puget Ville 2000 euros

DIT que la dépense est imputée sur les crédits inscrits au Budget de la Commune.

VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)

8 - DISSOLUTION DU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE L'EST VAROIS SOPHIA ESTEREL – MODALITES DE REPARTITION DE L'ACTIF ET DU PASSIF AUX MEMBRES DU SYNDICAT

Après débat, le Conseil Municipal :

ACCEPTE les modalités de répartition de l'actif et du passif aux membres du Syndicat, telles que proposées.

VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)

9 – RAPPORT D'ACTIVITES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION DE LA BASSE VALLEE DE L'ARGENS (S.I.E.B.V.A.) ANNEE 2005

Après débat, le Conseil Municipal :

PREND ACTE du rapport d'activités du S.I.E.B.V.A. pour l'exercice 2005.

10 - RAPPORT D'ACTIVITES DU SYNDICAT MIXTE DU GOLFE DE SAINT TROPEZ / PAYS DES MAURES- ANNEE 2005

Après débat, le Conseil Municipal

PREND ACTE du rapport établi par le Syndicat Mixte du Golfe de Saint Tropez/Pays des Maures pour l'exercice 2005.

11 – LES RISQUES STATUTAIRES – RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE

Après débat, le Conseil Municipal :

AUTORISE le Centre de Gestion du Var à négocier un marché d'assurance Groupe couvrant les risques statutaires du personnel communal.

VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)

12 – MAIRIE D'HONNEUR – AVENANT N° 1 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE le coût réévalué de la rémunération du maître d'œuvre, consécutif de la réévaluation du coût prévisionnel des travaux,

APPROUVE le montant modifié du marché porté à la somme de 197 697,50 euros H.T., soit la somme de 236 446,21 euros T.T.C.,

AUTORISE Monsieur l'Adjoint Délégué à signer l'avenant correspondant et toutes pièces s'y rapportant,

PRECISE que les crédits correspondant à cette prestation complémentaire sont inscrits au budget communal de l'exercice courant.

VOTE : 24 voix POUR

5 CONTRE (G. DELSAUT, R. FLATTET, J.P. SERRA, R. MASSON, C. ROUGIER)

13- RESTRUCTURATION DU RESEAU D'EAU POTABLE – QUARTIERS DU FOURNEL, DU CASTELET ET DU PERRUSSIER, AVENANT N° 1 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE le coût réévalué de la rémunération du maître d'œuvre, consécutif de la réévaluation du coût prévisionnel des travaux,

APPROUVE le montant modifié du marché porté à la somme de 76 800 euros hors taxes, soit la somme de 91 852,80 euros T.T.C.,

AUTORISE Monsieur l'Adjoint Délégué à signer l'avenant correspondant et toute pièces s'y rapportant,

PRECISE que les crédits correspondant à cette prestation complémentaire sont inscrits au budget communal de l'exercice courant (principal et annexe).

VOTE : 24 voix POUR

5 ABSTENTIONS (G. DELSAUT, R. FLATTET, J.P. SERRA, R. MASSON, C. ROUGIER)

14 – REHABILITATION – REAMENAGEMENT ET CHANGEMENT DE DESTINATION D'UN CABINET MEDICAL EN OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME – AVENANT N° 1 AU MARCHE DE TRAVAUX

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE les aménagements complémentaires, la mise en sécurité et la prolongation du délai d'exécution, le tout pour un montant de 50 000 €uros T.T.C.,

APPROUVE le montant modifié du marché passant de la somme de 150 000 €uros T.T.C. à celle de 200 000 €uros T.T.C.,

AUTORISE Monsieur l'Adjoint Délégué à signer l'avenant n° 1 et toutes pièces s'y rapportant,

PRECISE que les crédits correspondant à cette prestation complémentaire sont inscrits au budget communal.

VOTE : 24 voix POUR

5 CONTRE (G. DELSAUT, R. FLATTET, J.P. SERRA, R. MASSON, C. ROUGIER)

15 –PRESTATIONS DE SERVICES EN ASSURANCES – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR L'ADJOINT DELEGUE DE SIGNER LES MARCHES AVEC LES SOCIETES ATTRIBUTAIRES

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE le choix, par la Commission d'Appel d'Offres, eu égard aux critères de sélection des offres, des entreprises mentionnées ci-dessous,

AUTORISE Monsieur l'Adjoint Délégué à signer les marchés de prestations d'assurances attribués par la Commission d'Appel d'Offres aux entreprises suivantes pour les montants suivants :

Lot 01 : RESPONSABILITE CIVILE ET RISQUES ANNEXES :

Société SMACL, 141 avenue Salvador Allende – 79031 NIORT CX9, pour une prime annuelle de 13 744.79 € T.T.C.

Lot 02 : DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES :

Société SMACL, 141 avenue Salvador Allende – 79031 NIORT CX9, pour un montant annuel de 30 454.38 € T.T.C., en ce comprises les options 1 et 2 (bris informatique et perte d'exploitation).

Lot 03 : PROTECTION JURIDIQUE DE LA VILLE :

Société SMACL, 141 avenue Salvador Allende – 79031 NIORT CX9, pour un montant annuel de 2 398.00 € T.T.C.

Lot 04 : PROTECTION JURIDIQUE ELUS ET AGENTS. :

DAS : 34 place de la République – 72045 LE MANS CX2 pour un montant annuel de 606 € T.T.C.

Lot 05 : FLOTTE AUTOMOBILE ET RISQUES ANNEXES :

AXA France IARD : Rue Max Planch – Technopole de Château Gombert – 13013 MARSEILLE, pour un montant annuel de 39 128.92 € T.T.C., en ce comprise l'option 2, bris de machines.

Lot 06 : NAVIGATION :

AZUR ASSURANCES : 135 chemin Roger Martin – 13090 AIX EN PROVENCE, pour un montant annuel de 10 585.04 € T.T.C.

Lot 07 : ATTEINTE A L'ENVIRONNEMENT :

SMACL – 141 avenue Salvador Allende – 79031 NIORT CX9, au montant de 3 662.40 € T.T.C.

PREND NOTE que ces marchés seront reconductibles d'année en année mais qu'en tout état de cause ils seront échus au 31 décembre 2011,

PRECISE que la couverture de la dépense est assurée par les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice courant.

VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)

16 – CONCESSIONS ETAT-COMMUNE DES PLAGES NATURELLES – DEMANDE DE PROROGATION D'UN AN DES CONCESSIONS DE PLAGES ET DES SOUS TRAITES DE PLAGES

Après débat, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à formuler la demande de prorogation exceptionnelle d'un an auprès des Services de l'Etat des deux concessions de plage,

AUTORISE Monsieur le Maire à proroger d'un an les sous-traités (Messieurs Roger SAUVAN « SARL CAP MAIL » - Bernard VERDINO pour la plage de San Peire – Alain BERNARD – Eric ROULIN pour la plage de La Gaillarde et Madame JOUFFRAIS-PETRONI pour la plage des Pierrats)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à cette affaire.

VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)

17 – CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LES CONSORTS TOSELLO POUR LA CREATION D'UN RESEAU D'ASSAINISSEMENT AVEC PASSAGE DE CANALISATIONS SUR FONDS PRIVE

Après débat, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à régulariser par acte passé en la forme administrative la convention proposée et à signer toute autre pièce relative à ce dossier,

AUTORISE le versement de l'indemnité de 10 000 € au profit des propriétaires des parcelles concernées par le passage des canalisations,

AUTORISE Monsieur le Maire à recevoir et authentifier l'acte à venir qui sera passé en la forme administrative,

AUTORISE Monsieur Jean Paul OLLIVIER, 1^{er} Adjoint, à signer l'acte requis en même temps que les autres parties et en présence de M. Le Maire, habilité ci-dessus à procéder à son authentification.

VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)

18 – QUARTIER DES FOURQUES – SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATIONS D'ASSAINISSEMENT – AUTORISATION DONNEE A M. LE MAIRE DE SIGNER LES CONVENTIONS DE PASSAGE

Après débat, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute convention à intervenir entre la Commune et les propriétaires des parcelles concernées par le passage des canalisations d'assainissement,

AUTORISE Monsieur le Maire à recevoir et authentifier les actes à venir qui seront passés en la forme administrative,

AUTORISE Monsieur Jean Paul OLLIVIER, 1^{er} Adjoint, à signer les actes requis en même temps que les autres parties et en présence de M. Le Maire, habilité ci-dessus à procéder à leur authentification.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager une procédure d'expropriation, le cas échéant.

VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)

19 – QUARTIER DES FOURQUES ET DES COUMBETTES – SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATIONS D'ASSAINISSEMENT – AUTORISATION DONNEE A M. LE MAIRE DE SIGNER LES CONVENTIONS DE PASSAGE

Après débat, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute convention à intervenir entre la Commune et les propriétaires des parcelles concernées par le passage des canalisations d'eau et d'assainissement,

AUTORISE Monsieur le Maire à recevoir et authentifier les actes à venir qui seront passés en la forme administrative,

AUTORISE Monsieur Jean Paul OLLIVIER, 1^{er} Adjoint, à signer les actes requis en même temps que les autres parties et en présence de M. Le Maire, habilité ci-dessus à procéder à leur authentification.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager une procédure d'expropriation, le cas échéant

VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)

20 – REGULARISATION FONCIERE – DECLASSEMENT D'UN DELAISSE DE VOIRIE SIS BOULEVARD DES TRITONS AUX ISSAMBRES

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE du déclassement du domaine public d'une partie de talus d'une contenance de 16 m² située entre le Boulevard des Tritons et les parcelles cadastrées BZ n° 240 et 241, telle que proposée.

VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)

21 – SERVITUDE DE PASSAGE AU PROFIT DE M. CHAIX SUR LES PARCELLES CADASTREES SECTION BH N° 215-216-530 et 532 SISES A L'ISCLE DE LA GARONNE

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE la création d'une servitude de passage au profit de M. CHAIX sur les parcelles communales cadastrées section BH 215-216-530 et 532 d'une largeur de 4 m sur une longueur de 191 m environ, constituant une emprise de 783 m² telle que proposée,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à cette servitude et notamment l'acte authentique à intervenir en l'étude notariale de Maîtres JANER et BRINES à Roquebrune-sur-Argens, avec le concours de Maître CARAMAGNOL, Notaire du bénéficiaire de la servitude.

VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)

22 -SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE DU PAYS DES MAURES ET DU GOLFE DE SAINT TROPEZ – RAPPORT D'ACTIVITES 2005

Après débat, le Conseil Municipal :

PREND ACTE du rapport d'activités technique et financier 2005 du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Pays des Maures et du Golfe de Saint Tropez, tel que proposé.

23 - SYNDICAT MIXTE POUR LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DE L'AIRE DE FREJUS SAINT RAPHAEL – RAPPORT D'ACTIVITES 2005

Après débat, le Conseil Municipal :

PREND ACTE du rapport d'activités technique et financier 2005 du Syndicat Mixte pour le Traitement des Ordures Ménagères de l'aire de Fréjus Saint Raphaël, tel que proposé.

24 – SENTIERS DE RANDONNEE DES 25 PONTS - REGULARISATION D'UNE PARTIE DU LINEAIRE DES SENTIERS

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet de convention de passage entre la Commune de Roquebrune-sur-Argens et les propriétaires des parcelles situées sur le parcours des sentiers « découverte », « au fil de l'eau » et « des crêtes »,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de passage ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)

Monsieur Jean Pierre SERRA quitte la salle à 16 h 10.

Monsieur Jean Pierre SERRA rentre en salle à 16 H 20.

25 – FIXATION DES TARIFS DES CANTINES SCOLAIRES

Après débat, le Conseil Municipal :

- **FIXE** les prix des repas de la cantine scolaire, applicables à compter du 1^{er} octobre 2006, comme suit :

	ANCIENS TARIFS	NOUVEAUX TARIFS
ELEVE	2,43 €	2,50 €
ADULTE	4,20 €	4,32 €
REPAS EXCEPTIONNELS	4,20 €	4,32 €
PERSONNEL DE SERVICE ET DE SURVEILLANCE (municipal et enseignants)	2,14 €	2,20 €

PRECISE que les crédits correspondant à cette recette sont inscrits au Budget Commune à l'article 7067, fonction 183.

VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)

26 – TRANSPORTS SCOLAIRES – MODIFICATION PAR LE CONSEIL GENERAL DU MONTANT DE LA PARTICIPATION FORFAITAIRE FAMILIALE – APPROBATION DE L'AVENANT N° 2

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE l'avenant n° 2 à passer avec le Conseil Général telle qu'il est proposé,

AUTORISE Monsieur le Maire à le signer,

PRECISE que la dépense correspondante est imputée sur les crédits inscrits au Budget annexe des Transports Scolaires.

VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)

27 – TRANSPORTS SCOLAIRES – GRATUITE DES TRANSPORTS SCOLAIRES

Après débat, le Conseil Municipal :

ABROGE la délibération du 29 juin 2005 et

SUPPRIME la participation aux frais de transport de 50 € par trimestre et par enfant des écoles maternelles.

VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)

28 – REVITALISATION DU VILLAGE – RENOUELEMENT DU DISPOSITIF D'AIDE AUX PARTICULIERS INSCRITS DANS UNE DEMARCHE DE RENOVATION ET VALIDATION DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS COMMUNALES

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE le règlement d'attribution des subventions communales proposé,

DECIDE de proroger le dispositif d'aide aux particuliers jusqu'au 31 décembre 2007.

VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)

29 – LOCAUX TIMY – RUE DES DOUANES – ABANDON DES LOYERS

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE les propositions d'abandon des loyers impayés par les entreprises concernées soit la somme de 5 653,31 € pour la ferronnerie FONTVEILLE et 9 410,72 € pour la menuiserie GOURGOURAS, au titre d'indemnités de transfert,

ANNULE en conséquence les titres de recettes relatifs à ces montants ?

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents à intervenir à ce sujet.

VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)

30 - INFORMATION DES DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** des décisions municipales du n° 06/91 au n° 06/139.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 30.

AFFICHE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2121.25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Fait à Roquebrune-sur-Argens, le 21 septembre 2006.

Le Maire,
Luc JOUSSE